



Bundesamt für Flüchtlinge
Office fédéral des réfugiés
Ufficio federale dei rifugiati



Statistique
en matière d'asile pour 1992

Version française

Service d'information et
Service de la statistique

ODR, février 1993



INDEX**Statistique en matière d'asile pour 1992**

- Page 2 1992 - Les principaux chiffres en un coup d'oeil
- Page 3 Les demandes d'asile en 1992
Campagnes spéciales du Conseil fédéral
- Page 4 Comparaison internationale du nombre des demandes d'asile
La migration dans le domaine de l'asile: entrées et départs
- Page 5 Demandes présentées dans les centres d'enregistrement
et de transit
Demandes à la frontière
Demandes de l'étranger
- Page 6 Cas traités en première instance
Nouvelles réglementations à la suite de la révision
de la loi sur l'asile (APA)
- Page 7 Décisions incidentes
Développement des cas pendants en première instance
Traitement des cas en deuxième instance (recours)
- Page 8 Conditions de résidence
Fin d'autorisations de séjour
- Page 9 Effectifs en fin d'année des requérants d'asile,
réfugiés et cas réglés d'une autre manière

Annexes

- Page 10 Entrées mensuelles de demandes d'asile de 1984 à 1992
- Page 11 Demandes d'asile et cas traités en 1992 par canton
- Page 12 Demandes d'asile et cas traités en 1992 selon les nationalités
- Page 13 Entrées et cas traités par mois en 1992 (graphique)
- Page 14 Règlements humanitaires et admissions provisoires par canton
- Page 15 Exécution de renvois selon les nationalités
- Page 16 Cas en suspens à l'ODR par canton et selon l'ancienneté des
demandes
- Page 17 Cas en suspens à l'ODR par nationalité et selon l'ancienneté
des demandes
- Page 18 Effectifs en fin d'année, migration et fluctuations naturelles
de la population dans le domaine de l'asile (graphique)

Bundesamt für Flüchtlinge
 Office fédéral des réfugiés
 Ufficio federale dei rifugiati

1992

DONNEES PRINCIPALES

Demandes d'asile Demandes traitées		année précédente
	ODR	ODR
Demandes d'asile Demandes traitées	17'960 36'904	- 57% ---

Départs	année 1992	année 1991
Partis sans laisser d'adresse ou disparus	17'303	14'017
Départs volontaires	4'871	3'477
Renv. pays tiers	100	65
Renv. pays origine	3'968	3'808

Cas pendants	fin 1992	fin 1991
Total ODR	31'720	51'284

Taux d'acceptation	année 1992	année 1991
Anc. Yougoslavie	4,4 %	2,1 %
Sri Lanka	1,9 %	3,5 %
Turquie	12,1 %	7,2 %
Taux moyen d'acceptation	4,5 %	3,0 %

A la suite de l'introduction d'un nouveau système d'enregistrement AUPER, l'enregistrement des statistiques annuelles pour 1992 a pris fin le 18 décembre. Tous les chiffres indiqués ci-dessus ont été calculés par rapport à cette date

En raison de la transformation de la banque de données de notre office, la statistique annuelle 1992 était déjà achevée le 18 décembre. Aussi avons-nous pris la liberté d'arrondir dans le communiqué de presse tous les chiffres concernant les personnes dans le sens du développement actuel. Les tableaux représentent les valeurs effectives au 18 décembre 1992.

ODR, Service de la statistique

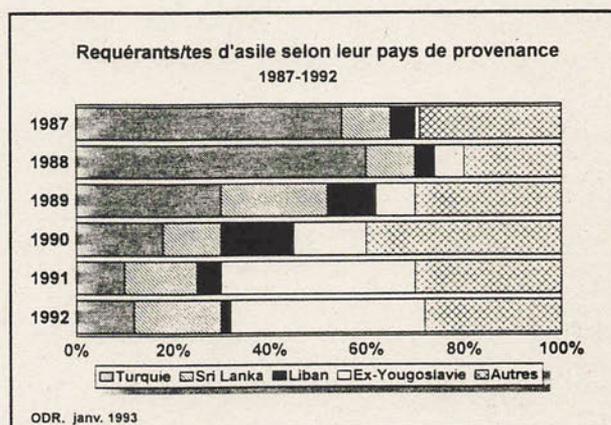
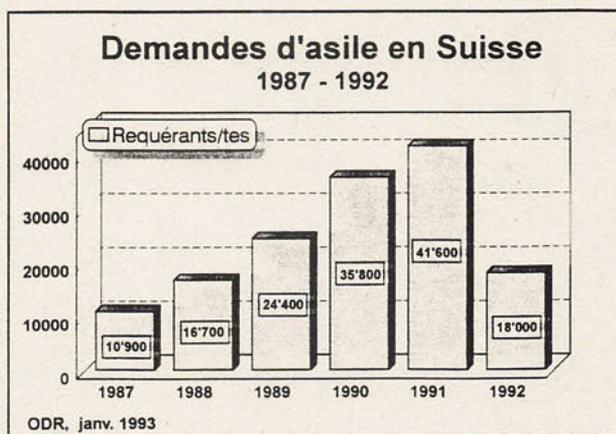
Demands d'asile en 1992

En 1992, quelque 18'000 personnes ont demandé l'asile en Suisse. Ainsi, la croissance du nombre des demandes d'asile, qui ne se démentait pas depuis 1987, a été enrayée. Au contraire, le nombre des requérants/tes a enregistré une baisse considérable de 57 pour cent par rapport à l'année précédente (41'600), revenant presque au niveau de 1988.

Plus d'un tiers des requérants/tes, soit 35 pour cent ou 6'300 personnes, proviennent des régions en conflit de l'ancienne Yougoslavie. La proportion la plus importante ensuite est représentée par les ressortissants du Sri Lanka avec 16 pour cent (2'800 personnes), suivis par les citoyens turcs avec 10 pour cent (1'800 personnes). 1'100 requérants venaient de Somalie, ce qui correspond à 6 pour cent des demandes.

Campagnes spéciales du Conseil fédéral

L'année 1992 a été caractérisée par un grand nombre de campagnes spéciales résultant des conflits générés par l'émiettement de la Yougoslavie. Sous la désignation d'"étrangers en quête de protection relevant des ACF sur l'ex-Yougoslavie", de nombreux groupes ont été admis provisoirement, sans que ces personnes chassées par la guerre doivent passer par une procédure d'asile. L'accueil jusqu'à présent de 3'400 personnes enregistrées en provenance de l'ex-Yougoslavie résulte de divers arrêtés du Conseil fédéral (ACF) promulgués au cours de l'année dernière. Conformément aux chiffres fixés l'an dernier par le Conseil fédéral, environ 6'500 personnes chassées par la guerre sont attendues prochainement ou n'ont en partie pas encore été enregistrées.



En outre, dans le cadre d'autres campagnes spéciales autorisées par le Conseil fédéral (art. 22 de la loi sur l'asile), 320 autres réfugiés se sont vus accorder l'asile sans procédure.

Comparaison internationale du nombre des demandes d'asile

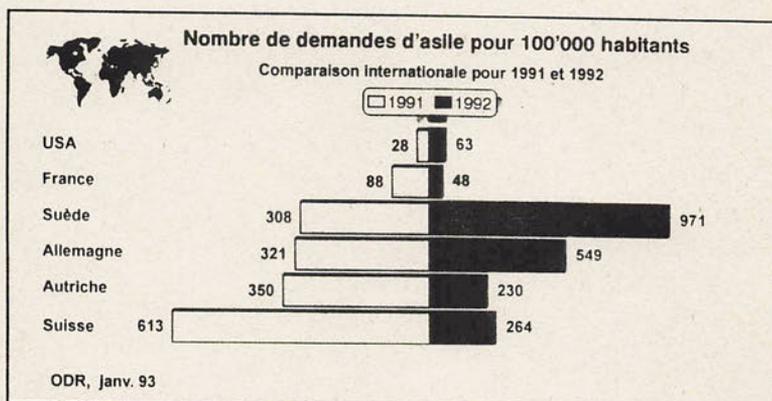
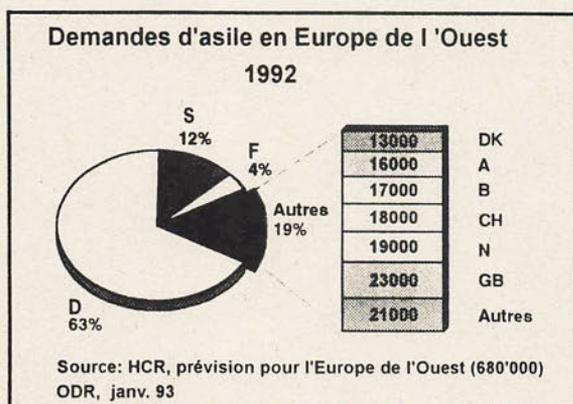
Pour l'année 1992, le nombre des demandes d'asile déposées dans différents Etats européens reflète un développement particulièrement hétérogène en Europe de l'Ouest. Outre la Suisse et de l'Autriche, dont on possède les indications définitives, des pays comme la France ou l'Italie, si l'on s'en réfère aux estimations du HCR, ont également enregistré des valeurs nettement inférieures à celles des années précédentes. Des augmentations notoi-res n'ont été constatées qu'en Allemagne, en Suède et au Danemark.

Le HCR s'attendait, en 1992, à une augmentation de plus de 100'000 requé-rants/tes d'asile en Europe de l'Ouest par rapport à 1991. Or, il semble que le flux migratoire dans le domaine de l'asile se soit déplacé de façon générale en direction des Etats du Nord de l'Europe.

La migration dans le domaine de l'asile: entrées et départs

En 1992, 21'720 personnes au total sont soit entrées en Suisse dans le cadre de la législation sur l'asile ou à la suite des arrêtés du Conseil fédéral, soit y sont nées (20'260 entrées, 1'460 naissances). En comparaison avec l'année précédente, quelque 20'000 personnes de moins ont donc cherché refuge en Suisse.

Contrairement au nombre à la baisse des entrées, l'émigration a suscité de nouvelles valeurs records. Ainsi, en 1992, 4'900 personnes sont parties volontairement, 100 ont été reconduites dans un Etat tiers au terme de la procédure d'asile et 4'000 autres, dans leur pays d'origine. Pendant la même période, 17'300 avis de disparition en tout sont parvenus à l'Office fédéral des réfugiés. Pour toutes ces données, l'ODR se base sur des communications des cantons.

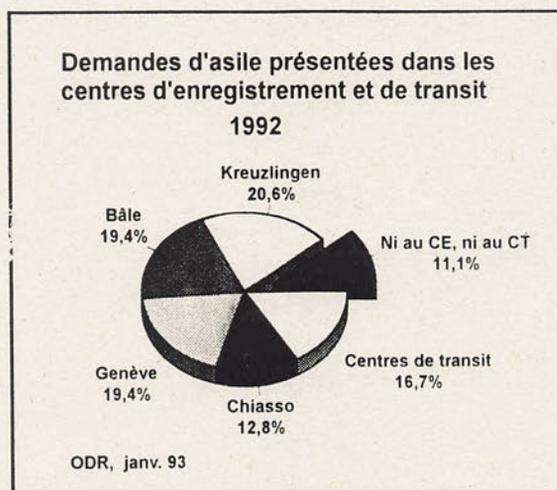


Si l'on suppose que la majeure partie des personnes annoncées disparues ont quitté la Suisse, le domaine de l'asile affiche un bilan de migration négatif pour 1992. Pour la première fois depuis 1985, qui marquait le début de la saisie électronique de la migration dans le domaine de l'asile, le nombre des requérants entrés en Suisse est vraisemblablement inférieur à celui des requérants qui l'ont quittée.

Demands présentées dans les centres d'enregistrement et de transit

Sur un total de 18'000 requérants, 16'000 ont déposé leur demande d'asile auprès des centres d'enregistrement (CE) et de transit (CT). On relève la répartition suivante: Kreuzlingen 3'700 demandes, Bâle 3'500, Genève 3'500 et Chiasso 2'300, ainsi que 900 dans le centre de transit d'Altstätten, 900 à Goldswil, 400 à Gorgier et 800 à Arbedo.

Les autres demandes, qui n'ont pas été remises dans un centre d'enregistrement ou de transit, se montent à 2'000. Il s'agit en l'occurrence de demandes de regroupement familial (art. 7 de la loi sur l'asile) et de celles qui ont été déposées directement auprès des autorités cantonales de police des étrangers. Sont également inclus en partie les nouveau-nés.



Demands à la frontière

300 requérantes et requérants d'asile ont déposé des demandes d'entrée et d'asile à la frontière. Sur ce nombre, 240 demandes proviennent du contrôle à la frontière des aéroports. Le nombre d'entrées autorisées se monte à 40 pour cent dans les aéroports et à 58 pour cent aux autres postes-frontière.

Demands de l'étranger

100 demandes d'entrée et d'asile ont été remises auprès de représentations suisses à l'étranger. A 20 reprises, l'entrée a été accordée. 75 demandes ont été rejetées et 5, radiées du rôle.

Cas traités en première instance

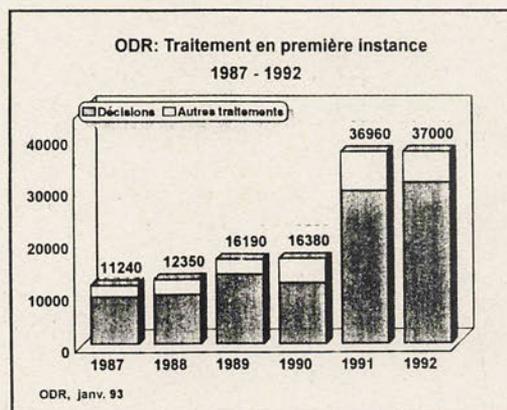
L'an dernier, 31'000 requérants d'asile ont reçu une décision de première instance. Si on le compare à 1991, ce chiffre représente une augmentation de largement 5 pour cent.

1'410 personnes (872 l'an précédent) se sont vues octroyer l'asile. Ce nombre comprend 290 personnes auxquelles la qualité de réfugié a été reconnue au titre du regroupement familial. Les demandes émanant de 29'590 personnes (28'533 l'an précédent) ont été rejetées.

Par rapport au total des décisions, il en résulte en première instance un taux moyen de reconnaissance de 4,5 pour cent. Ce taux est de 4,4 pour cent pour les requérants d'asile provenant de l'ancienne Yougoslavie et de 1,9 pour cent pour les personnes venant de Sri Lanka. En ce qui concerne les ressortissants turcs, le taux de reconnaissance atteint 12,1 pour cent.

Dans le même laps de temps, du fait de retraits et de radiations du rôle, 6'000 demandes sont devenues sans objet. En 1991, on enregistrait 7'558 retraits de demande et radiations du rôle.

Ont été traitées au total les demandes d'asile de 37'000 requérants. En dépit du recul du nombre de retraits de demandes et de radiations du rôle, le total des cas traités en première instance a pu être maintenu au niveau de 1991.

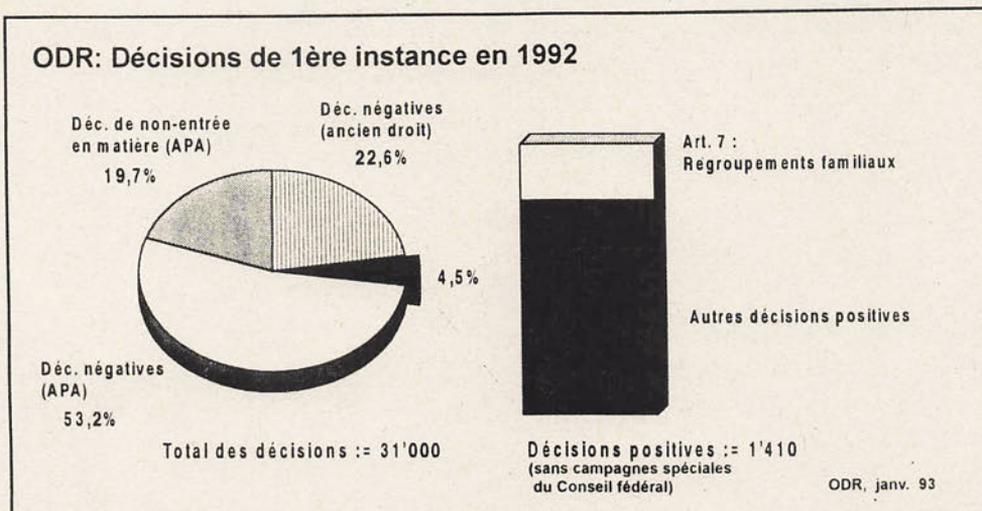


Nouvelles réglementations à la suite de la révision de la loi sur l'asile (APA)

Les 29'590 décisions de rejet (décisions négatives et de non-entrée en matière) indiquent une augmentation de 3,5 pour cent en comparaison avec l'année précédente (28'533 décisions).

22'590 des décisions de rejet, soit 76 pour cent, ont été prises conformément au nouveau droit en vigueur (APA), dont 4'200 selon l'article 16, 1er alinéa LA (décisions de non-entrée en matière), 1'900 aux termes de l'article 16, 2e alinéa LA (décisions de non-entrée en matière pour les ressortissants d'Etats exempts de persécution), 14'090 conformément à l'article 16a LA (sans complément d'enquête) ainsi que 2'400 selon l'article 16c LA (avec complément d'enquête).

Les décisions restantes, à savoir pour 7'000 personnes, ont été prises selon l'ancien droit, conformément aux dispositions transitoires de l'APA.

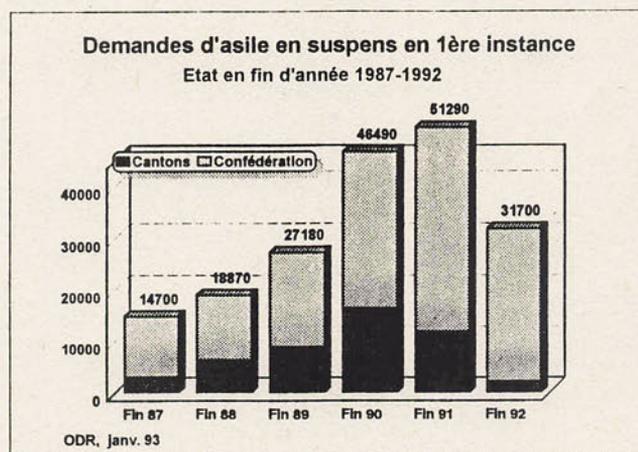


Décisions incidentes

Pour 140 personnes au total, un renvoi a été ordonné pendant la procédure d'asile (art. 19, 2e al. LA); dans deux tiers des cas, cette décision est intervenue directement aux centres d'enregistrement.

Développement des cas pendants en première instance

Le nombre des demandes pendantes en première instance a diminué de 19'590 par rapport à la fin de 1991, ce qui est imputable aux nombres plus faibles d'entrées et plus élevés de cas traités. Les demandes en souffrance à fin décembre 1992 s'élevaient à 31'700 (contre 51'290 à fin décembre 1991).



Traitement des cas en deuxième instance (recours)

Les informations de la CRA (Commission de recours en matière d'asile) font état, au 31 décembre 1992, de 16'039 recours en attente de traitement. Le nombre de cas en souffrance de deuxième instance accuse donc, par rapport au total enregistré à fin 1991, une augmentation de 5'630 unités.

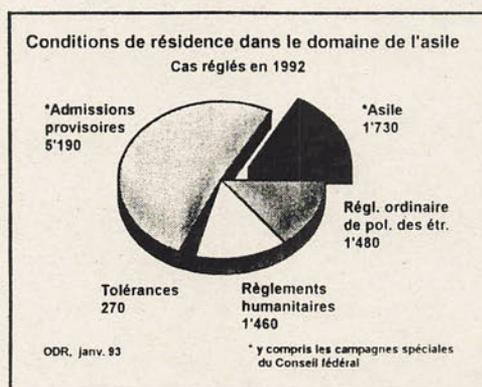
Au total, à l'Office fédéral des réfugiés, 25'700 procédures d'asile ont été closes et sont entrées en force en 1992, dont 24'400 avec décision de renvoi.

Conditions de résidence

L'an dernier, 10'130 personnes au total ont obtenu une autorisation de séjour ou leur présence est tolérée jusqu'à nouvel ordre.

1'730 personnes (dont les bénéficiaires des campagnes d'accueil de réfugiés du Conseil fédéral) ont obtenu l'asile (1'158 en 1991). De janvier à décembre 1992, l'ODR a décidé 1'790 admissions provisoires. En outre, 5 internements ont été prononcés. Dans le cadre des arrêtés du Conseil fédéral relatifs à l'ex-Yougoslavie, quelque 3'400 personnes ont été provisoirement admises (état au 18 décembre).

Dans ce même intervalle, 1'460 requérants d'asile déboutés ont obtenu une autorisation de séjour de police des étrangers pour raisons humanitaires (art. 13f OLE). Quant aux autorisations de séjour régulières, délivrées pour d'autres raisons par la police des étrangers, leur nombre se monte à 1'480. Il s'agit essentiellement de mariages conclus entre des personnes relevant du domaine de l'asile et des citoyennes ou citoyens suisses.



En outre, au cours de 1992, la présence de 270 requérants d'asile déboutés provenant du Sri Lanka a été tolérée, bien que leur renvoi ait été prononcé.

Fin d'autorisations de séjour

L'autorisation de séjour de 2'170 personnes dans le domaine de l'asile a pris fin ou été révoquée durant l'année dernière.

L'asile a pris fin ou a été révoqué en 1992 pour 960 réfugiés reconnus, dont essentiellement des Tchèques, des Slovaques, des Chiliens, des Turcs, des Polonais et des Hongrois (art. 41, 42 LA).

Dans le cadre des campagnes spéciales du Conseil fédéral en faveur de ressortissants de l'ex-Yougoslavie, 660 admissions provisoires sont devenues nulles et non avenues. 140 personnes ont retiré prématurément leur demande et renoncé à leur autorisation de séjour. Pour 520 personnes, l'arrêté y relatif du Conseil fédéral est arrivé à échéance.

A la suite de décès ou de radiations du rôle (sans les doubles demandes), le séjour de 550 personnes est devenu sans objet.

(L'Office fédéral des réfugiés n'enregistre pas les événements intervenant après la fin de la réglementation du séjour, comme p.ex. les naturalisations, les départs, les transformations en une autre forme d'autorisation de séjour, etc.)

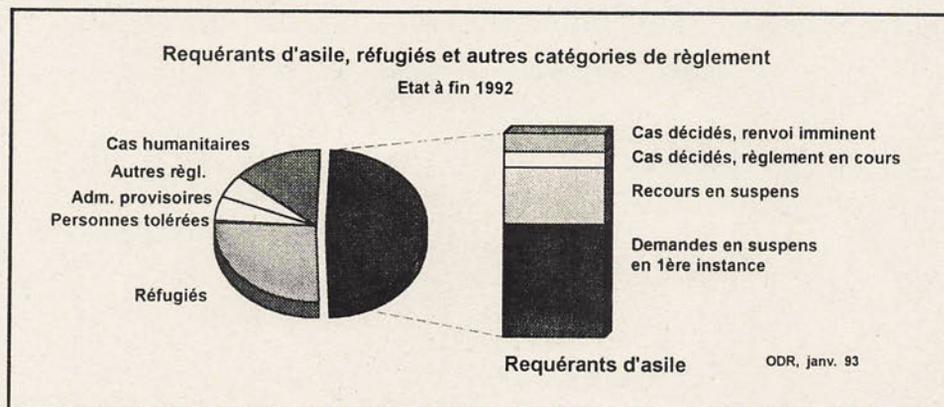
Effectifs en fin d'année des requérants d'asile, réfugiés et cas réglés d'une autre manière

A la fin de 1992, les personnes résidant en Suisse du fait de la législation sur l'asile ou des arrêtés du Conseil fédéral concernant l'ex-Yougoslavie et possédant une autorisation de séjour étaient au nombre de 109'860; ce nombre comprend aussi les anciens requérants d'asile qui ont obtenu une autorisation de séjour en application de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE).

- . 26'740 réfugiés reconnus
- . 2'500 personnes admises provisoirement et internées
- . 2'710 personnes admises provisoirement, par ACF sur Yougoslavie
- . 14'760 personnes avec autorisation de police des étrangers pour motifs humanitaires
- . 5'220 personnes avec autorisation pour d'autres motifs
- . 480 requérants d'asile déboutés dont la présence est tolérée
- . 47'740 requérants d'asile, demande pendante en première ou deuxième instance
- . 4'470 requérants d'asile, décision rendue et entrée en force, sans décision de renvoi ni réglementation de séjour
- . 5'240 requérants d'asile, décision rendue et entrée en force, avec décision de renvoi, mais exécution différée

(Les deux dernières catégories n'ont pu être éliminées les années précédentes. En dépit du bilan migratoire négatif, le total des personnes inventoriées dans le domaine de l'asile est pour cette raison légèrement plus élevé qu'à la fin de 1991).

Par rapport à l'ensemble de la population suisse qui comprend 6,8 millions d'habitants, la proportion de personnes faisant partie du domaine de l'asile se monte à 1,6 pour cent. En comparaison avec le reste de la population étrangère résidente permanente de 1,2 millions de personnes, celles-ci représentent 9,2 pour cent.



Office fédéral des réfugiés

Berne, le 1er février 1993

Entrées mensuelles de demandes d'asile de 1984 à 1992

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Janvier	832	885	548	850	1'610	1'615	2'950	4'786	3'950
Février	837	647	369	730	789	1'176	1'968	4'032	1'467
Mars	468	475	370	980	480	1'931	1'970	3'703	1'493
Avril	542	556	411	814	693	1'469	1'772	3'388	948
Mai	625	838	377	659	1'019	1'394	2'014	3'387	1'094
Juin	613	677	477	569	1'277	1'905	2'266	2'871	1'031
Juillet	440	1'035	728	693	1'375	2'014	2'934	2'810	1'251
Août	497	946	896	823	1'780	2'368	4'019	3'553	1'551
Septembre	603	1'073	1'194	1'057	2'083	2'310	3'589	3'042	1'243
Octobre	704	1'220	1'245	1'619	2'321	3'155	5'011	3'746	1'535
Novembre	731	789	1'026	1'196	1'736	2'922	4'263	3'366	1'528
Décembre	543	562	905	923	1'563	2'166	3'080	2'945	869*
Total	7'435	9'703	8'546	10'913	16'726	24'425	35'836	41'629	17'960*

* Etat au 18 décembre 1992

BUNDESAMT FUER FLUECHTLINGE / OFFICE FEDERAL DES REFUGIES Berichtsperiode: 1. Januar - 18. Dezember 1992
Période de saisie: 1er janvier - 18 décembre 1992

STATISTIK DER ASYLGESUCHE NACH KANTONEN / STATISTIQUE DES DEMANDES D'ASILE PAR CANTONS
Personen/Personnes

Kantone Cantons	Asylgesuche 1992 /	Insgesamt hängig	1992 vom BFF erledigt / Traitées par ODR en 1992				
			Demandes d'asile 1992	En suspens (cumulées)	Total	positiv acceptées	negativ refusées
Schweiz / Suisse.....	17960	31720	36904	1408	29497	3744	2255
Zürich / Zurich.....	3070	7278	6881	279	5625	748	229
Bern / Berne.....	2523	5182	5081	194	4131	585	171
Luzern / Lucerne.....	856	1729	1403	72	1120	167	44
Uri.....	93	174	121	5	89	12	15
Schwyz.....	273	662	397	24	314	42	17
Obwalden / Obwald.....	69	178	83	6	58	13	6
Nidwalden / Nidwald.....	85	159	120	9	93	13	5
Glarus / Glaris.....	107	234	179	12	119	35	13
Zug / Zoug.....	238	577	370	41	277	43	9
Freiburg / Fribourg.....	510	626	1093	29	925	65	74
Solothurn / Soleure.....	624	1385	1061	73	821	95	72
Basel-Stadt / Bâle-Ville.....	437	613	906	28	648	94	136
Basel-Land / Bâle-Campagne.....	648	1417	1192	50	995	110	37
Schaffhausen / Schaffhouse.....	182	270	452	28	366	38	20
Appenzell A.Rh. / Appenzell Rh.ext	127	182	279	18	217	37	7
Appenzell I.Rh. / Appenzell Rh.int	33	37	75	8	58	6	3
St. Gallen / St Gall.....	1081	1736	2157	78	1568	349	162
Graubünden / Grisons.....	454	561	957	32	731	158	36
Aargau / Argovie.....	1297	2060	2543	105	2186	159	93
Thurgau / Thurgovie.....	428	744	933	22	738	108	65
Tessin.....	629	999	1163	26	880	160	97
Waadt / Vaud.....	1464	2173	3588	111	3137	168	172
Wallis / Valais.....	625	846	1403	32	1174	89	108
Neuenburg / Neuchâtel.....	406	592	882	36	716	82	48
Genf / Genève.....	890	1030	2294	63	2034	105	92
Jura.....	173	198	395	19	335	17	24
Unbekannt / Inconnu.....	613	59	793	8	138	234	413
Nicht verteilt / non distribué....	25	19	103	0	4	12	87

Traitement par nationalité

Groupes de requérants sans règlement spécial

Nationalité	Entrées	Cas traités				Etat
	Demandes	Retraits	Radiations	Acceptées	Rejetées	En suspens au 18.12.92
Ethiopie	94	24	15	14	616	247
Albanie	546	62	71	10	1.049	284
Algérie	226	22	12	0	93	117
Angola	96	29	12	1	1.487	55
Bangladesh	222	28	12	6	971	149
Ghana	137	69	20	0	908	182
Inde	38	8	16	0	86	7
Ex-Yougoslavie	6.262	1.524	418	413	9.085	5.886
Liban	450	328	242	6	1.863	324
Nigéria	123	43	8	0	477	202
Pakistan	631	95	91	27	1.254	495
Roumanie	620	206	221	10	1.744	75
Syrie	146	74	11	0	213	213
Turquie	1.827	460	342	640	4.629	2.792
Zaire	677	39	34	12	1.907	264
Autres	1.258	185	139	185	1.451	976
Total	13.353	3.196	1.664	1.324	27.833	12.268

Groupes de requérants avec règlement spécial

Nationalité	Entrées	Cas traités				Etat
	Demandes	Retraits	Radiations	Acceptées	Rejetées	En suspens au 18.12.92
Afghanistan	278	24	25	23	63	628
Iran	140	53	48	26	349	310
Irak	117	12	24	14	23	237
Sri Lanka	2.826	406	195	18	912	16.730
Somalie	1.077	34	245	0	230	1.322
Libéria	129	12	36	0	40	211
Libye	40	7	18	3	47	14
Total	4.607	548	591	84	1.664	19.452

Total général	17.960	3.744	2.255	1.408	29.497	31.720
----------------------	---------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------

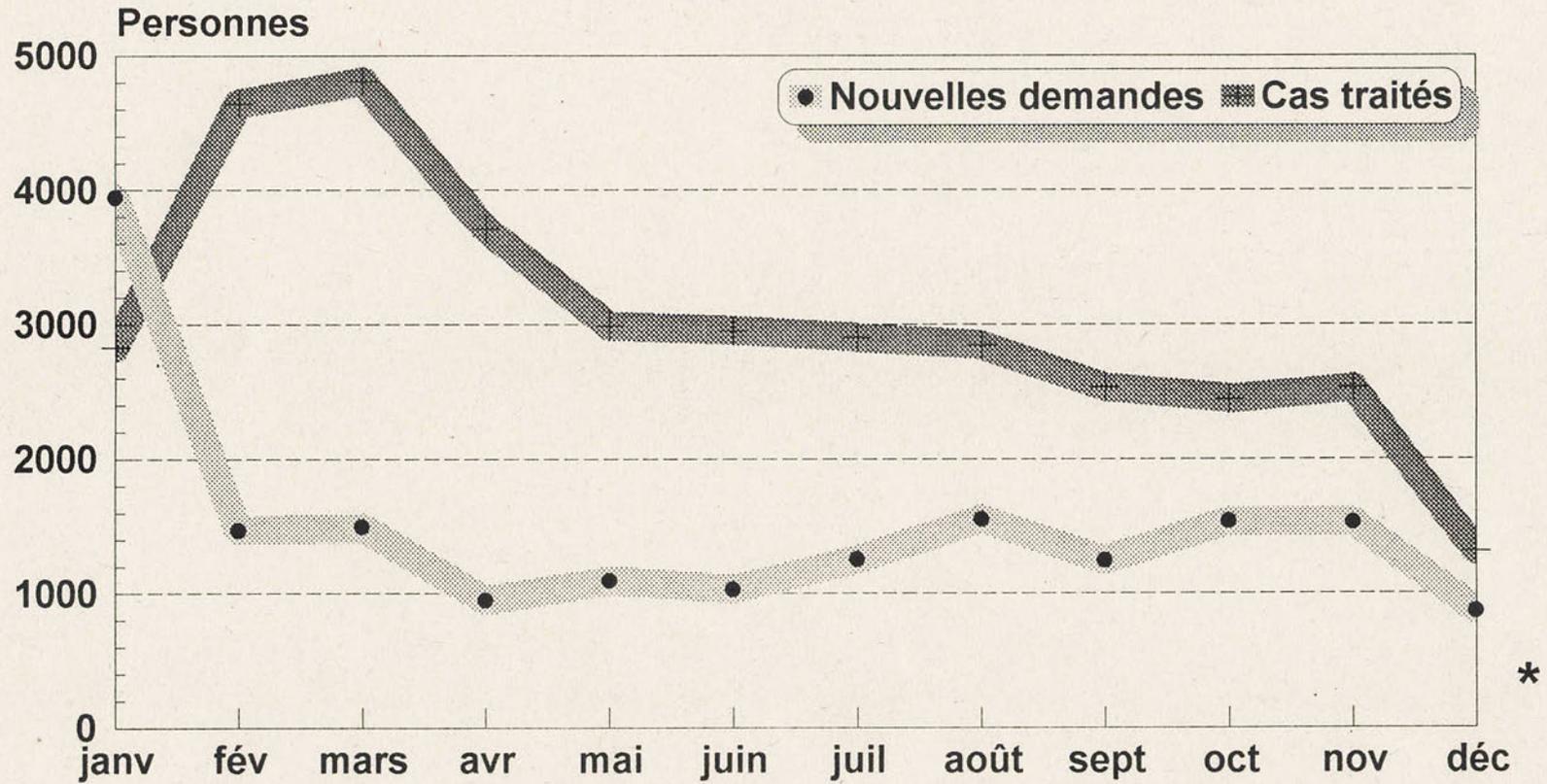
Office fédéral des réfugiés

Service de la statistique, janvier 1993

Etat au 18 décembre 1992

ODR: Demandes d'asile et cas traités

Janvier - décembre 1992



**Autorisations de séjour de police des étrangers pour raisons humanitaires
et admissions provisoires. Année 1992, par canton**

Canton	Cas humanitaires (art. 13 f OLE)	Admissions provisoires (sans les campagnes spéciales)
Suisse	1454	1789
Zurich	362	199
Berne	151	268
Lucerne	20	87
Uri	15	17
Schwyz	21	27
Obwald	0	6
Nidwald	4	6
Glaris	7	4
Zoug	9	29
Fribourg	59	65
Soleure	25	73
Bâle-Ville	42	58
Bâle-Campagne	245	105
Schaffhouse	6	19
Appenzell Rh. ext	9	19
Appenzell Rh. int.	0	5
St-Gall	15	108
Grisons	17	88
Argovie	38	216
Thurgovie	33	41
Tessin	127	27
Vaud	112	58
Valais	19	20
Neuchâtel	61	74
Genève	48	150
Jura	9	11
Inconnu	0	9

Office fédéral des réfugiés

Service de la statistique, janvier 1993

Etat au 18 décembre 1992

Exécution des renvois en 1992 selon la nationalité

Groupes de requérants sans règlement spécial

<i>Nationalité</i>	Partis volontairement	Renvois dans pays d'origine	Renvois dans pays tiers	Séjour inconnu
Ethiopie	5	9	0	77
Albanie	92	192	9	511
Algérie	19	31	1	58
Angola	246	216	0	1.110
Bangladesh	54	53	2	588
Ghana	77	66	0	477
Inde	58	51	0	479
Ex-Yougoslavie	1.321	709	14	3.382
Liban	672	868	22	1.101
Nigéria	34	39	0	240
Pakistan	108	102	1	905
Roumanie	564	511	14	1.457
Syrie	36	40	1	53
Turquie	1.219	663	9	3.327
Zaire	38	82	3	830
Autres	179	235	14	1.311
Total	4.722	3.867	90	15.906

Groupes de requérants avec règlement spécial

<i>Nationalité</i>	Partis volontairement	Renvois dans pays d'origine	Renvois dans pays tiers	Séjour inconnu
Afghanistan	7	3	0	25
Iran	39	14	0	70
Irak	5	5	1	25
Sri Lanka	90	59	9	932
Somalie	5	2	0	255
Libéria	2	10	0	48
Libye	1	8	0	42
Total	149	101	10	1.397

Total général	4.871	3.968	100	17.303
----------------------	--------------	--------------	------------	---------------

Office fédéral des réfugiés

Service de la statistique, janvier 1993

Etat au 18 décembre 1992

Demandes d' asile en suspens auprès de l' Office fédéral des réfugiés selon l'année du dépôt et le canton

Canton	Demandes en suspens au 18.12.92	Date du dépôt de la demande					
		Total	-1987	1988	1989	1990	1991
Argovie	2.060	1	73	249	416	781	540
Appenzell Rh. ext	182	1	3	13	40	68	57
Appenzell Rh. int	37	1	1	2	10	11	12
Bâle-Campagne	1.417	6	32	223	322	502	332
Bâle-Ville	613	4	9	100	146	219	135
Berne	5.182	7	185	760	1.156	1.755	1.319
Fribourg	626	1	21	53	80	224	247
Genève	1.030	7	44	114	190	326	349
Glaris	234	0	5	14	67	81	67
Grisons	561	2	27	83	106	163	180
Jura	198	0	6	16	25	78	73
Lucerne	1.729	4	76	206	339	667	437
Neuchâtel	592	2	19	61	64	205	241
Nidwald	159	0	1	8	28	67	55
Obwald	178	0	2	10	37	80	49
Schaffhouse	270	1	4	65	56	90	54
Schwyz	662	0	15	62	132	286	167
Soleure	1.385	11	50	213	304	504	303
St-Gall	1.736	0	64	284	427	533	428
Tessin	999	9	28	98	321	279	264
Thurgovie	744	0	21	142	118	309	154
Uri	174	1	1	8	18	89	57
Vaud	2.173	1	97	203	328	786	758
Valais	846	0	11	50	112	326	347
Zurich	7.278	50	237	1.579	1.482	2.310	1.620
Zoug	577	3	8	42	175	206	143
Aucune attribution	78	0	0	2	0	7	69
Suisse	31.720	112	1.040	4.660	6.499	10.952	8.457

Demandes d' asile en suspens auprès de l' Office fédéral des réfugiés selon l' année du dépôt et la nationalité

Nationalité	Demandes en suspens au 18.12.92	Date du dépôt de la demande					
		Total	-1987	1988	1989	1990	1991
Egypte	14	0	1	0	2	5	6
Ethiopie	247	0	4	24	72	111	36
Afghanistan*	628	1	20	61	142	162	242
Angola	55	0	1	12	12	16	14
Bangladesh	149	0	2	34	27	20	66
Bulgarie	8	0	0	1	1	3	3
Chili	4	1	0	1	1	0	1
El Salvador	1	0	0	1	0	0	0
Ghana	182	0	2	23	36	86	35
Inde	7	0	1	0	2	3	1
Irak *	237	0	6	8	27	106	90
Iran *	310	1	23	45	120	49	72
Ex-Yougoslavie	5.886	1	15	91	648	2.464	2.667
Congo	4	0	0	0	1	0	3
Liban	324	11	9	43	119	23	119
Pakistan	495	0	1	45	136	137	176
Pérou	42	0	0	6	3	18	15
Pologne	9	0	0	0	0	0	9
Roumanie	75	0	0	7	17	22	29
Somalie *	1.322	0	5	29	86	513	689
Sri Lanka *	16.730	67	747	3.587	3.762	6.049	2.518
Syrie	213	0	1	23	58	57	74
Tchécoslovaquie	0	0	0	0	0	0	0
Turquie	2.792	30	197	545	917	562	541
Hongrie	0	0	0	0	0	0	0
Vietnam	14	0	0	1	5	8	0
Zaïre	264	0	0	14	37	59	154
Total intermédiaire	30.012	112	1.035	4.601	6.231	10.473	7.560
Autres	1.708	0	5	59	268	479	897
Total général	31.720	112	1.040	4.660	6.499	10.952	8.457

* Groupes de requérants avec règlement spécial

Migration, fluctuations naturelles et effectifs dans le domaine de l'asile en 1992

Requérants/tes d'asile
18'000

Personnes chassées de l'ex-Yougoslavie par la guerre
3'400

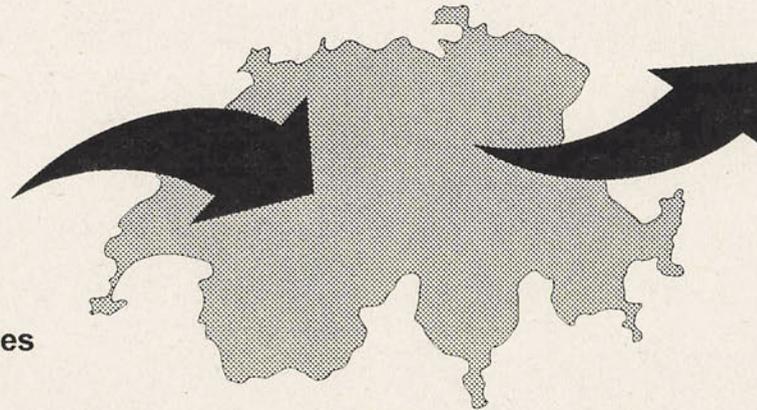
Admission de réfugiés par le Conseil fédéral
320



Entrées
20'260



Naissances
1'460



Départs,
Renvois
9'000



Avis
de disparition
17'300



Décès
60



Doubles demandes,
Radiations du rôle

Pas de données disponibles

- 18 -

Personnes en Suisse au titre de l'asile - Etat à fin 1992		♂ = 5'000 personnes
Requérants, demande ou recours en suspens	 47'700	Total 109'900
Requérants, exécution du renvoi ou règlement en suspens	 9'700	
Personnes admises provisoirement	 5'200	
Autorisations de séjour pour motifs humanitaires	 14'800	
Autorisations de séjour pour d' autres motifs	 5'200	
Réfugiés reconnus	 26'700	

En comparaison

Population suisse
6,8 millions hab.

Population étrangère
résidente
1,2 millions hab.

ODR, Service de la statistique,
janvier 1993